

PARTICIPATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LES COMMUNES DE SIDÉRADOUGOU ET DE TIEFORA AU BURKINA FASO

Joël DABIRÉ

Université Nazi BONI, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso.

Email : joeldabire24@yahoo.com

Jean Paulin KI

Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso.

Touobawènèkaon Maximin SOMDA

Université Nazi BONI, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso.

Patrice TOË

Université NAZI BONI, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso

Résumé

Cette recherche vise à analyser les mécanismes de participation utilisés par les organisations de la société civile (OSC) des communes de Sidéradougou et de Tiefora dans un contexte de décentralisation. En mobilisant l'approche méthodologique mixte qui combine les outils quantitatifs et qualitatifs, cette recherche socioanthropologique a permis de découvrir la situation institutionnelle et organisationnelle des OSC et son influence sur les mécanismes de gestion des communes de Sidéradougou et de Tiefora.

Les résultats révèlent une structuration formelle des OSC, avec des organes dirigeants établis. Toutefois, un déficit en personnel qualifié et en équipements adéquats compromet leur efficacité, leur coordination et leur performance. Cette situation limite leur capacité à participer activement au développement local. Recourant principalement aux mécanismes formels de participation tels que les cadres de concertation, les sessions des conseils municipaux, les journées de redevabilité, etc. ; l'influence des OSC sur la gouvernance décentralisée demeure faible, à cause de l'insuffisance de ressources financières, humaines et techniques. Néanmoins, l'émergence de mécanismes informels de participation comme l'utilisation des réseaux sociaux est observée chez les OSC. Ces canaux de communication offrent de nouvelles opportunités d'expression citoyenne et de mobilisation sociale.

Cette faible capacité d'influence des OSC sur la gouvernance décentralisée conduit à s'interroger sur leurs capacités d'action et les formes de participation plus inclusives, créatives et adaptées aux enjeux actuels de la gouvernance locale.

Mots clés : *organisations de la société civile, gouvernance locale, Sidéradougou, Tiefora, Burkina Faso.*

Abstract

This research aims to analyze the participation mechanisms used by civil society organizations (CSOs) in the municipalities of Sidéradougou and Tiefora in a context of decentralization. By mobilizing a mixed methodological approach, combining quantitative and qualitative tools, this socioanthropological research

made it possible to discover the institutional and organizational situation of CSOs and its influence on their mechanisms.

The results reveal a formal structuring of CSOs, with established governing bodies. However, a lack of qualified personnel and adequate equipment compromises their effectiveness, coordination and performance. This situation limits their ability to actively participate in local development. Mainly relying on formal participation mechanisms such as consultation frameworks, municipal council sessions, accountability days, etc.; the influence of CSOs on decentralized governance remains weak, due to insufficient financial, human and technical resources. Nevertheless, the emergence of informal participation mechanisms such as the use of digital social networks is observed among CSOs. These digital tools offer new opportunities for citizen expression and social mobilization.

This weak capacity of CSOs to influence decentralized governance leads us to question their capacity for action and the forms of participation that are more inclusive, creative and adapted to the current challenges of local governance.

Keywords: *civil society organizations, local governance, Sidéradougou, Tiéfara, Burkina Faso.*

Introduction

Dans les régimes démocratiques, la société civile a toujours joué un rôle important dans le jeu politique. Elle est un intermédiaire essentiel en agissant comme un tampon entre les populations et leurs gouvernants d'une part ; et un contre-pouvoir face à l'État ou aux élites locales d'autre part. En tant qu'un contre-pouvoir, elle favorise le respect des principes démocratiques, renforce la légitimité des institutions et contribue à encadrer le fonctionnement du jeu politique (Friedli, 2006 ; Ndiaye, 2013). Toutefois, en Afrique, cette société civile reste souvent embryonnaire ou idéalisée, avec une influence limitée, voire inexistante, notamment sur les sphères politiques en milieu rural (Hahonou, 2002). Du fait de cette situation de faible influence, elle négocie l'autorité au quotidien auprès des acteurs légaux de la décentralisation (Bako-Arifari et Blundo, 2015 ; Lund, 2021).

Au Burkina Faso, la société civile, présente depuis les années 1970 à travers le syndicalisme, et reconnue par la Constitution du 2 juin 1991, est longtemps restée en veille. Cependant, elle a connu un renouveau lors des événements politiques de 2014 ayant conduit à la chute du régime du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP). Cet événement de 2014 n'a pas seulement été un épisode politique, il a agi comme un déclencheur sociologique pour la société civile. Grâce à la chute du régime en 2014, la société civile burkinabè est passée d'un rôle de protestation à un rôle de veille citoyenne permanente (Chouala, 2021). Les Organisations de la Société Civile (OSC) existantes se sont alors revitalisées, tandis que de

nouvelles ont vu le jour, transformant l'espace politique en un terrain de plus en plus exigeant pour les dirigeants. Cette résurgence de la société civile s'est accompagnée d'une forte légitimation populaire qui a renforcé leur poids dans le débat public. Le *Balai Citoyen* constitue un exemple emblématique d'Organisation de la Société Civile (OSC) qui a su mobiliser un large pan de la population grâce à son dynamisme, son idéologie et ses actions. Cette organisation a joué un rôle essentiel dans la participation citoyenne et l'équilibrage du pouvoir politique. Par un travail soutenu d'éveil des consciences et d'éducation citoyenne, notamment à travers la communication, elle a réussi à influencer la gouvernance nationale.

Les actions menées par la société civile burkinabè ont donc contribué à un changement profond des mentalités et des comportements vis-à-vis de la politique, à une responsabilisation croissante des citoyens, ainsi qu'à l'émergence d'une culture de redevabilité chez les dirigeants. Les efforts de cette société civile ont permis d'instaurer une pratique de reddition de comptes par les élus locaux, matérialisée par l'organisation annuelle de journées de redevabilité dans chaque commune, même si celles-ci restent des outils de communication pour les élus locaux et une redevabilité tactique (Fox, 2020). Bien que le contenu et la portée de ces journées puissent encore faire l'objet de débats, leur existence marque une avancée significative en matière de gouvernance locale. Ainsi, au regard de sa participation active aux événements politiques et au processus décisionnel, nous convenons avec Loada (1999), que la société civile au Burkina Faso est loin d'être un leurre. Celle-ci s'inscrit dans une dynamique de participation citoyenne transformatrice avec une redevabilité stratégique, leur pouvoir étant réellement exercé sans sanction (Fox, 2015 et 2020). L'enjeu de cette recherche est de savoir si ce souffle de 2014 a réellement irrigué les pratiques locales dans les communes de Sidéradougou et de Tiéfoua ou s'il est resté un phénomène des grands centres urbains.

Malgré le rôle crucial qu'elle joue, la société civile demeure insuffisamment prise en compte dans la gestion des collectivités territoriales, en particulier en milieu rural. Les textes encadrant la décentralisation au Burkina Faso évoquent cette composante sociale de manière vague, sans définir clairement sa place, ni ses responsabilités dans la démocratie locale et le développement local. Aucun rôle précis ne lui est attribué, sauf en période exceptionnelle ou de transition

politique, comme ce fut le cas en 2014 et en 2022. En effet, en cas de dissolution des instances représentatives nationales (Assemblée nationale) et locales (conseils régionaux et municipaux), la loi prévoit la mise en place de délégations spéciales composées de délégués chargés d'assumer les fonctions des élus. Ce n'est que dans ce cadre que la société civile peut accéder, à la gestion des affaires locales, à travers une recherche de représentativité de toutes les couches sociales dans la composition de ces délégations. Par ailleurs, bien que des cadres de concertation soient prévus entre les autorités municipales et les acteurs de la société civile, leur mise en œuvre reste très limitée, particulièrement en milieu rural. Dans de nombreuses communes rurales, ces cadres n'ont jamais été opérationnels, faute de ressources financières ou en raison d'un manque de volonté politique de la part des élus locaux. Nonobstant cette exclusion des OSC de l'arène politique locale, le milieu rural burkinabè présente des spécificités où le pouvoir décentralisé (conseil municipal) cohabite avec les autres acteurs de développement (chefferie traditionnelle, OSC locale). Dans cette cohabitation, les OSC utilisent souvent des canaux non officiels pour influencer les élus (Bako-Arifari et Blundo, 2015). Cela nous amène à formuler la question de recherche suivante : Quels sont les mécanismes de participation utilisés par les organisations de la société civile des communes de Sidéradougou et de Tiéfora pour influencer la gouvernance locale dans un contexte de décentralisation ? L'objectif recherché par cette étude est de contribuer à une meilleure connaissance des mécanismes de participation utilisés par les organisations de la société civile des communes de Sidéradougou et de Tiéfora pour influencer la gouvernance locale dans un contexte de décentralisation. Ainsi, nous partons de l'hypothèse que les organisations de la société civile de la commune de Sidéradougou mobilisent à la fois des mécanismes formels et informels de participation afin d'influencer les décisions liées à la gouvernance locale.

1. Méthodologie

1.1. Présentation de la zone d'étude

Situées toutes deux dans la province de la Comoé, au sein de la région des Cascades, Sidéradougou et Tiéfora sont des communes rurales voisines, partageant des caractéristiques géographiques et climatiques relativement similaires : un climat tropical sud-soudanien, une végétation

de type savane arborée, et une économie essentiellement agropastorale. Toutefois, des différences notables apparaissent sur les plans démographique et spatial. La commune de Sidéradougou couvre une superficie de 3 788 km², soit trois fois plus grande que celle de Tiéfora, qui s'étend sur 1 073 km². En termes de population, selon les données de l'INSD (2022), Sidéradougou comptait environ 137 743 habitants, contre 75 423 habitants pour Tiéfora. Cette disparité de taille et de densité a des incidences significatives sur la gestion territoriale, l'accessibilité des services de base, ainsi que sur la mobilisation des ressources financières. Cette contextualisation géographique et administrative est essentielle pour comprendre les spécificités locales dans la mise en œuvre de la décentralisation, ainsi que les formes d'interaction entre les différents acteurs du développement local à l'échelle communale.

Le choix des communes de Sidéradougou et de Tiéfora comme zones d'étude s'appuie sur une considération d'ordre pratique. Ces deux communes constituent des zones d'intervention dans le cadre d'un programme de développement que nous mettons en œuvre depuis 2018. Cette présence prolongée sur le terrain nous confère une connaissance préalable des dynamiques locales, des acteurs en présence, ainsi que des enjeux spécifiques à chaque territoire. Cette familiarité avec le terrain représente un atout considérable pour la mise en œuvre d'une enquête approfondie et contextualisée. Cette familiarité constitue un avantage stratégique majeur pour la conduite d'une enquête rigoureuse, ancrée dans le contexte local et adaptée aux réalités du terrain.

1.2. Type d'études

Pour mieux appréhender les dynamiques de développement, notamment les actions des OSC dans les communes de Sidéradougou et de Tiéfora ; nous avons privilégiée une approche mixte combinant des données quantitatives et qualitatives. Cette combinaison nous a permis de mieux comprendre la dynamique de la gouvernance décentralisée et du développement local dans les communes de Sidéradougou et de Tiéfora au Burkina Faso.

1.2.1. Volet qualitatif

Pour le volet qualitatif de cette recherche, nous avons adopté un échantillonnage par cas multiples, fondé sur le principe de diversification

(Pires, 1997). Ce choix vise à dresser un portrait global de la problématique en intégrant une diversité de profils d'acteurs, sans se limiter à leur poids statistique. L'objectif est de refléter la pluralité des points de vue et des expériences des personnes interviewées. Ainsi, nous avons interrogé différents types d'acteurs : membres d'organisations de la société civile (OSC), membres des comités villageois de développement (CVD), anciens conseillers municipaux, membres des délégations spéciales des deux communes, ainsi que quelques personnes de ressources. Au total, 23 personnes ont participé à cette approche qualitative.

Les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone (marque SONY), et accompagnés d'un journal de terrain consignait nos prises de note. Après la phase de collecte, les données ont été traitées selon les étapes suivantes : écoute et réécoute des enregistrements, mise au propre des notes, transcription des entretiens, puis constitution d'un corpus de données. L'analyse s'est appuyée sur les guides d'entretien, transformés en grilles d'analyse thématiques. Une lecture approfondie du corpus a permis de classer les données selon des thèmes et sous-thèmes, ajustés au besoin pour affiner les résultats. Ces derniers ont été illustrés par des verbatim significatifs, permettant de restituer fidèlement le discours des enquêtés.

1.2.2. Volet quantitatif

En ce qui concerne le volet quantitatif de cette recherche, la population cible est constituée des membres des organisations de la société civile (OSC) actives dans les communes de Sidéradoukou et de Tiéfora. La première étape a consisté à dresser une liste des OSC intervenant dans chacune des deux communes. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les Présidents des délégations spéciales et les Secrétaires Généraux des mairies concernées. Grâce à leur appui, il a été possible de recenser les OSC réellement actives sur le terrain. Une vérification téléphonique a ensuite été effectuée auprès des responsables de ces OSC afin de s'assurer de l'existence effective de l'organisation. Ce processus a également permis d'entrer en contact direct avec les premiers membres actifs. À la suite de cette étape, nous avons procédé au recrutement des participants à l'enquête qui s'est fait selon une démarche empirique et participative, reposant sur deux critères essentiels à savoir la disponibilité des membres et le consentement éclairé de chaque membre à participer

à l'enquête. Une fois le premier contact établi avec les responsables, ceux-ci ont facilité l'accès à d'autres membres de leurs structures. La taille finale de l'échantillon retenue pour cette enquête est de 384 individus. Ce chiffre a été obtenu à partir de la formule de calcul de la taille d'échantillon. Cette formule est la suivante :

$$n = \frac{t^2 * P * (1 - P)}{m^2}$$

Avec :

n = la taille de l'échantillon ;

t = valeur de l'intervalle de confiance à 95 %, soit 1,96 ;

P = proportion estimée de la population ayant la caractéristique recherchée (généralement 0,5 pour maximiser la taille de l'échantillon) ;

m = marge d'erreur tolérée, fixée ici à 5 % (0,05).

Ainsi, en substituant ces valeurs, on obtient :

$$n = \frac{(1,96)^2 * 0,5 * (1 - 0,5)}{(0,05)^2}$$

$$n = 384,16$$

Arrondi, ce calcul donne une taille d'échantillon de 384 répondants.

La collecte des données quantitatives s'est déroulée sur une période de trois mois, de mai à juillet 2025. Afin de faciliter la collecte, le traitement et l'analyse des données quantitatives, le questionnaire a été numérisé via la plateforme KoboToolBox, puis déployé sur un smartphone à l'aide de l'application KoboCollect. Les enquêtes ont ainsi été réalisées en face-à-face, directement sur le terrain. À l'issue de la collecte, les données ont été exportées au format Excel, nettoyées, puis traitées à l'aide de Power Pivot, notamment pour la création de tableaux croisés dynamiques et de graphiques. Ces résultats ont ensuite été analysés dans Microsoft Word, en lien avec les hypothèses et les variables de recherche. Enfin, les données quantitatives ont été complétées et enrichies par les données qualitatives, permettant d'apporter des éclairages interprétatifs aux résultats statistiques présentés sous forme de tableaux et de graphiques.

2. Présentation des résultats

L'enquête de terrain a révélé deux résultats majeurs : premièrement, un diagnostic historique, institutionnel et organisationnel des OSC actives dans les communes de Sidéradougou et de Tiéfoua, a permis de bien cerner leur trajectoire, leur légitimité et leurs capacités réelles d'action.

Deuxièmement, les mécanismes de participation utilisés par ces OSC ont été mis en évidence.

2.1. Situation institutionnelle et organisationnelle des OSC enquêtées

L'efficacité d'une OSC dépend de sa structuration et de ses capacités organisationnelles. Cette section évalue le niveau de formalisation des OSC à travers les critères tels que le statut juridique, le récépissé de reconnaissance officielle et l'existence d'un plan de mobilisation des ressources, indicateurs clés de sa viabilité institutionnelle et financière.

L'un des premiers indicateurs fondamentaux de mesure de la performance institutionnelle d'une OSC est l'existence de statuts. L'existence de statuts constitue un indicateur fondamental de la performance institutionnelle d'une OSC. Véritable acte fondateur, ce document définit le cadre juridique, les règles de gouvernance et les relations internes et externes de l'organisation. Sa validité atteste de la reconnaissance officielle, condition essentielle à l'accès aux financements et partenariats. Comme l'a souligné un président d'OSC à Tiéfora, les statuts sont « *essentiels pour accéder à des partenariats et à des financements* » (G. P., président d'OSC de la commune de Tiéfora, entretien du 20 avril 2025), illustrant leur rôle stratégique dans la légitimité et la viabilité des OSC.

Les statuts d'une OSC incarnent aussi une volonté de fonctionnement démocratique, transparent et structuré, renforçant sa crédibilité. Au-delà de leur portée juridique, ils assurent la stabilité institutionnelle, facilitent la gestion des transitions, préviennent les conflits et renforcent la cohésion interne : « *Ils offrent un cadre de référence stable qui permet à l'OSC de surmonter les changements de leadership, d'assurer une continuité des orientations même en période de crise, et de prévenir ou gérer les conflits internes* » (O. J., Président d'OSC dans la commune de Tiéfora, entretien 20 mai 2025). Véritable socle organisationnel, ils servent de base à l'élaboration de documents clés (règlement intérieur, plan stratégique, cadre de partenariat), favorisant la professionnalisation, l'accès aux financements et l'intégration dans les réseaux de développement local : « *Ils permettent, par exemple, l'élaboration de documents complémentaires tels que les règlements intérieurs, les plans stratégiques, les plans de mobilisation des ressources, ou les cadres de partenariat* » (K. G., personne de ressource, entretien du 21 janvier

2025). Ainsi, les statuts jouent un rôle central dans la consolidation et l'évolution durable des OSC.

Dans les communes de Sidéradougou et de Tiéfora, plus de 91 % des membres d'OSC interrogés affirment disposer de statuts juridiques. Ce taux élevé reflète une volonté de formalisation, perçue comme gage de légitimité, tant auprès des autorités que des partenaires techniques et financiers.

Tableau 1 : situation de possession de statuts par les OSC enquêtées

Echelle de notation	Effectifs	Pourcentages
0	12	3,13%
1	4	1,04%
2	8	2,08%
3	9	2,34%
4	351	91,41%
Total	384	100,00%

Source : nos données de terrain, 2025

La détention d'un récépissé de reconnaissance légale, valide, constitue également un indicateur de performance institutionnelle d'une OSC. Ce document officiel atteste de son existence juridique, condition indispensable pour agir légalement, accéder aux partenariats et participer aux cadres de concertation. Sa validité reflète la conformité administrative et l'ancrage institutionnel de l'organisation. À l'inverse, un récépissé non valide traduit une irrégularité juridique ou un dysfonctionnement. Perçu par les acteurs locaux comme un gage de légitimité, il conditionne l'éligibilité de l'OSC aux initiatives de développement local et à toute collaboration avec l'administration.

Toute OSC sérieuse doit avoir ses documents administratifs à jour. Si par exemple, elle n'a pas un récépissé valide, cela témoigne qu'elle n'est pas sérieuse ou qu'elle a été créée juste pour des besoins temporels ou politiques. Et donc une fois ce besoin satisfait, les dirigeants ne se soucient plus de la vie administrative de leur structure. Parce que sans un récépissé, c'est comme l'OSC est administrativement morte, parce qu'elle

peut poser aucun acte légal pendant cette période » (F. K., DGD, entretien du 21 février 2025).

Les témoignages confirment que le récépissé est la « carte d'identité » juridique de l'OSC, essentielle pour sa reconnaissance légale et l'accès aux financements. Notre enquête révèle que près de 80 % des OSC disposent d'un récépissé valide, signe d'une prise de conscience accrue de la conformité administrative.

Tableau 2: *situation de possession de statuts par les OSC enquêtées*

Echelle de notation	Effectifs	Pourcentages
0	64	16,67%
1	2	0,52%
2	15	3,91%
3	4	1,04%
4	299	77,86%
Total	384	100,00%

Source : nos données de terrain, 2025

Aussi, un plan de mobilisation des ressources, réaliste et réalisable, constitue-t-il un indicateur clé de la performance institutionnelle d'une OSC. Il reflète sa capacité à anticiper ses besoins, à diversifier ses sources de financement et à assurer la pérennité de ses actions. Cet outil stratégique témoigne d'un niveau de structuration avancé, gage d'autonomie financière, de durabilité et d'initiative. Sa présence indique une gestion proactive et planifiée, essentielle pour toute organisation souhaitant renforcer son indépendance et sa performance dans la durée. Il s'agit d'un document de planification qui définit clairement les objectifs financiers de l'organisation, identifie les sources potentielles de financement, aussi bien internes telles que les cotisations des membres, les activités génératrices de revenus, qu'externes comme les subventions des partenaires techniques et financiers. Il précise aussi les actions concrètes à entreprendre pour capter ces ressources (S. K., Présidente

d'une OSC dans la commune de Tiéfora, entretien du 15 décembre 2024).

La présence d'un plan de mobilisation des ressources traduit une démarche stratégique et anticipative, visant la pérennité des activités. Fondé sur les cotisations et les revenus propres, il reflète la volonté de l'OSC de réduire sa dépendance aux financements extérieurs en diversifiant et en sécurisant ses ressources à moyen et long terme.

Parmi les OSC enquêtées, si la majorité disposent de statuts et d'un récépissé valide, moins de 40 % déclarent avoir un plan de mobilisation des ressources. Cette faiblesse traduit un manque de structuration stratégique autour du financement, avec une dépendance aux opportunités ponctuelles. Ce fonctionnement opportuniste nuit à leur autonomie financière et à la durabilité de leurs actions. Les rares OSC dotées d'un tel plan s'appuient principalement sur deux leviers : les cotisations des membres et les activités génératrices de revenus, permettant une certaine prévoyance financière et le financement d'initiatives futures au service du développement local : « *On a un plan de mobilisation des ressources. Ce sont notamment les cotisations trimestrielles par membres. Aussi, à travers nos produits, il y a des pourcentages. Les bénéfices sont versés dans la caisse de la coopérative pour prévoir d'autres activités* » (S. L., membre d'une OSC dans la commune de Sidéradougo, entretien du 22 mai 2025). Autrement dit, leur stratégie de mobilisation reste limitée dans sa diversité et s'appuie avant tout sur des mécanismes internes, souvent modestes, qui témoignent d'une volonté d'autofinancement, mais aussi d'un accès restreint aux opportunités de financement externe. Cette configuration montre que, malgré l'existence formelle d'un plan, la portée stratégique et la diversification des sources restent faibles, ce qui peut limiter la capacité des OSC à financer des actions d'envergure.

Tableau 3 : *situation de possession de statuts par les OSC enquêtées*

Echelle de notation	Effectifs	Pourcentages
0	65	16,93%
1	44	11,46%
2	78	20,31%

3	79	20,57%
4	118	30,73%
Total	384	100,00%

Source : nos données de terrain, 2025

L'analyse révèle une situation institutionnelle globalement satisfaisante parmi les OSC enquêtées, la majorité disposant de statuts en règle et d'un récépissé valide, gages de conformité légale et de reconnaissance officielle. Toutefois, le troisième critère de performance institutionnelle, c'est-à-dire la présence d'un plan de mobilisation des ressources, reste largement ignoré. Cette lacune traduit une faible capacité de planification stratégique et limite la durabilité financière des OSC. En l'absence de stratégie de financement claire, leur autonomie s'en trouve fragilisée, réduisant leur capacité à initier ou maintenir des actions de développement au bénéfice des communautés locales.

Sur le plan organisationnel, l'analyse évalue le niveau de structuration interne des OSC sur la base des indicateurs suivants : l'existence de noyau d'exécution et la disponibilité de ressources humaines qualifiées et matérielles adéquates. Le premier critère de mesure de la performance des OSC est l'existence des organes dirigeants. Ce critère permet de mesurer la qualité de gouvernance, la transparence des décisions et la capacité organisationnelle réelle. A ce sujet, un responsable d'OCS relève ceci : *« ces instances favorisent une gestion plus transparente des ressources, une meilleure planification des actions, ainsi qu'une reddition de comptes régulière, gage de bonne gouvernance et de confiance auprès des décideurs locaux et des partenaires financiers »* (D. M., Président d'une OSC dans la commune de Tiéfara, entretien 20 avril 2025). Lorsqu'ils sont bien structurés et renouvelés conformément aux statuts, ils assurent la stabilité institutionnelle, la continuité des actions et réduisent la dépendance à un leadership individuel. Cependant, il convient de relativiser cet indicateur : la simple mention d'un organe dirigeant dans les statuts ne garantit pas son existence fonctionnelle. De nombreuses OSC disposent d'une structure formelle, mais ne tiennent pas de réunions régulières, et ne respectent ni les règles de mandat, ni les procédures de renouvellement. A ce sujet, un informateur relève que *« il faut un renouvellement des membres du bureau. La présidente est vieille maintenant, mais elle est toujours là. Alors qu'il y a d'autres personnes qui peuvent jouer ce rôle »* (G. H., membre d'une OSC dans la

commune de Sidéradoukou, entretien du 4 avril 2025). Aussi, les données quantitatives révèlent-elles que moins de la moitié des membres d'OSC interrogés affirment que leur organisation dispose d'organes dirigeants fonctionnels, tels qu'un conseil d'administration, un bureau exécutif ou un secrétariat exécutif, en activité effective et régulièrement renouvelés. Ce constat met en évidence un déficit de gouvernance interne, marqué par l'informalité ou la stagnation des instances dirigeantes dans la plupart des OSC.

Tableau 4 : *situation de possession d'organes dirigeants*

Echelle de notation	Effectifs	Pourcentages
0	15	3,91%
1	63	16,41%
2	85	22,14%
3	34	8,85%
4	187	48,70%
Total	384	100,00%

Source : nos données de terrain, 2025

La disponibilité d'un personnel technique qualifié est également un indicateur clé de la capacité organisationnelle et du niveau de professionnalisation d'une OSC. Elle conditionne la qualité de mise en œuvre des activités, la gestion structurée des projets et la production de livrables fiables : « Ce facteur est souvent révélateur de la capacité d'action stratégique de l'organisation dans les dynamiques de développement local. Animations, sensibilisations, encadrements communautaires, suivi-évaluation, etc. sont des activités assurées par cette catégories de personnel. Elle détermine la réactivité de l'OSC face aux besoins locaux ainsi que sa capacité à maintenir une présence continue et crédible auprès des communautés (T. F., Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local, entretien du 22 février 2025).

L'enquête quantitative révèle cependant une faible disponibilité en personnel technique qualifié dans les OSC, avec moins de 60 % des structures concernées. Cette carence limite leur capacité opérationnelle, nuit à la qualité de l'accompagnement communautaire et affaiblit leur crédibilité auprès des partenaires institutionnels et techniques.

Tableau 5 : *Disponibilité de personnel technique*

Echelle de notation	Effectifs	Pourcentages
0	57	14,84%
1	38	9,90%
2	46	11,98%
3	26	6,77%
4	217	56,51%
Total	384	100,00%

Source : nos données de terrain, 2025

Le troisième critère d'évaluation organisationnelle porte sur la disponibilité et l'adéquation des équipements (locaux, moyens roulants et informatiques). Parlant des équipements, un de nos enquêtés souligne : « *une disponibilité suffisante et adéquate des équipements et matériels contribue significativement à renforcer l'efficacité opérationnelle de l'OSC* » (O. K., membre d'une OSC dans la commune de Sidéradougou, entretien du 11 juillet 2025). À l'inverse, l'insuffisance ou l'absence d'équipements constitue un frein majeur, limitant les capacités d'action sur le terrain. Dans certaines structures, les membres doivent même utiliser leurs propres matériels et équipements au bénéfice de leur OSC. Cela révèle une fragilité organisationnelle qui affecte la continuité et la crédibilité des actions auprès des communautés et des partenaires : « *l'insuffisance de matériels ne permet pas à l'organisation de travailler convenablement. Malheureusement, nous avons des OSC qui se trouvent dans cas. Même les moyens, elles n'en disposent pas. Les membres font tout avec leurs propres engins* » (D. T., membre de la délégation spéciale de la commune de Sidéradougou, entretien du 15 juillet 2025). Dans les communes de Sidéradougou et Tiéfoua, seulement

6,25 % des OSC disposent d'un local fonctionnel. Cette réalité met en évidence une faiblesse organisationnelle qui nuit à la coordination des activités, réduit la visibilité institutionnelle et compromet la crédibilité des OSC à l'échelle locale.

Tableau 6 : *Possession d'un local de travail*

Echelle de notation	Effectifs	Pourcentages
0	210	54,69%
1	52	13,54%
2	91	23,70%
3	7	1,82%
4	24	6,25%
Total	384	100,00%

Source : nos données de terrain, 2025

L'analyse montre une structuration formelle des organes dirigeants, mais une forte insuffisance en personnel qualifié et en équipements adaptés. Ces carences limitent l'efficacité, la coordination et la performance des OSC, compromettant leur capacité à jouer pleinement leur rôle dans le développement local et à répondre aux besoins des communautés.

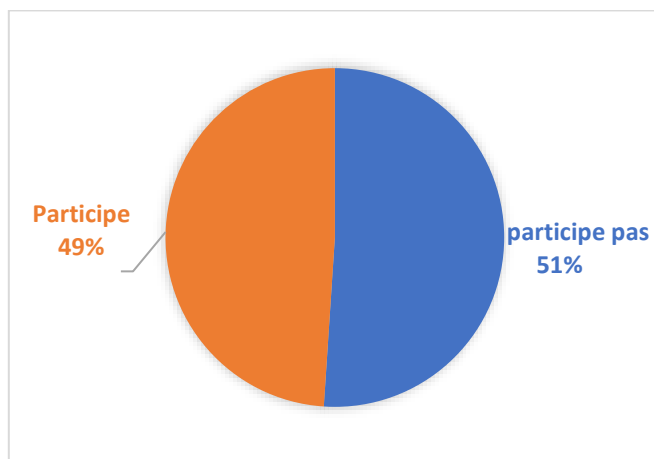
2.2. Mécanismes formels de participation au développement local

Les mécanismes formels de participation permettent aux OSC d'influencer les décisions publiques via des dispositifs institutionnalisés, tels que les consultations publiques, les comités de concertation, et la participation aux sessions des conseils municipaux. Ces espaces favorisent la transparence et l'inclusion de tous les dans la gestion locale. Les sessions du conseil municipal, tenues quatre fois par an, constituent un moment clé où les élus débattent et votent les décisions communales. Des sessions extraordinaires peuvent être convoquées en cas d'urgence, bien que rares. Ces sessions, publiques, offrent aux OSC et citoyens une opportunité d'observation et d'expression, bien que l'intervention directe

reste souvent limitée. Malgré ces contraintes, elles demeurent un espace essentiel d'information, de transparence et de participation citoyenne au sein de la gouvernance locale.

En réalité, tout le monde peut participer aux sessions du conseil municipal. D'ailleurs, deux semaines avant la session, nous envoyons des convocations tous les membres et nous affichons aussi afin celui ou celle qui veut, vienne participer. Donc c'est un cadre ouvert à tout le monde. Seulement, tout monde ne peut pas prendre la parole dans la salle. Seuls les membres du conseil peuvent intervenir, poser des questions ou faire des commentaires. Sinon le reste de l'assistance écoute seulement. Mais il peut arriver que l'on donne la parole exceptionnellement à un participant non membre du conseil (S. A., membre de délégation spéciale de la commune de Tiéfora, entretien du 23 novembre 2024). Les OSC, relais des citoyens et partenaires de développement, jouent un rôle clé dans les sessions du conseil municipal en renforçant la transparence et la redevabilité. Pourtant, les données montrent que plus de la moitié des membres d'OSC n'y participent jamais.

Figure 1: *taux de participation des membres des OSC aux sessions de conseil municipal*

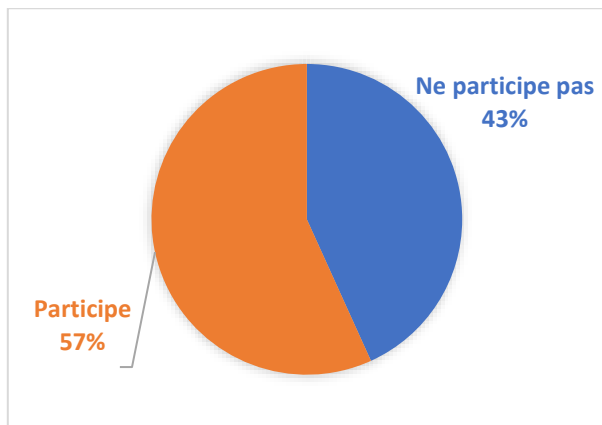


Source : nos données de terrain, 2025

La faible participation des OSC aux sessions du conseil municipal s'explique surtout par un déficit d'information et l'absence d'invitations officielles, malgré leur volonté d'y participer. À la question de savoir pourquoi ils ne prennent pas part à ces sessions, plusieurs membres d'OSC ont répondu de manière explicite : « *On ne nous a jamais invités* », « *Personne ne nous informe* », « *On ne nous dit rien* ». En revanche, les autorités municipales affirment diffuser largement les informations via des canaux variés : voie administrative, affichage, crieur public, leaders locaux, CVD et radio communautaire à Sidéradougou : « *Pour l'information, on passe par la voie administrative, par affichage, le crieur public... On a la chance d'avoir une radio communautaire. Il y a aussi les leaders communautaires et les CVD* » (D. S. R., membre de la délégation spéciale de Sidéradougou, entretien 10 avril 2025). Le décalage entre les propos des autorités municipales et ceux des OSC révèle l'inefficacité des canaux d'information, qui ne touchent pas toujours les destinataires ni ne favorisent leur engagement.

Une autre forme de mécanisme formel de participation mise en place au niveau local est l'organisation des journées de redevabilité. Elles offrent aux citoyens un espace d'expression libre sur la gestion publique et renforcent la transparence. Fortement mobilisatrices, elles témoignent de l'intérêt des communautés pour la participation, avec parfois plus de 200 participants enregistrés, selon des témoignages recueillis sur le terrain. Comme le souligne un enquêté : « *Lors des journées de redevabilité, tout le monde participe. On enregistrerait parfois la présence de près de 200 personnes* » (Y. S., membre CVD du village de Labola Sankrala/commune de Tiéfora, entretien du 12 avril 2025). Près de 60 % des membres d'OSC interrogés ont déjà participé aux journées de redevabilité, confirmant leur fort intérêt pour les mécanismes formels de participation. Ce taux élevé montre que, lorsque l'information circule et les conditions sont réunies, les OSC s'impliquent activement dans la vie publique locale.

Figure 2 : taux de participation des membres d'OSC interrogés aux journées de redevabilité



Source : nos données de terrain, 2025

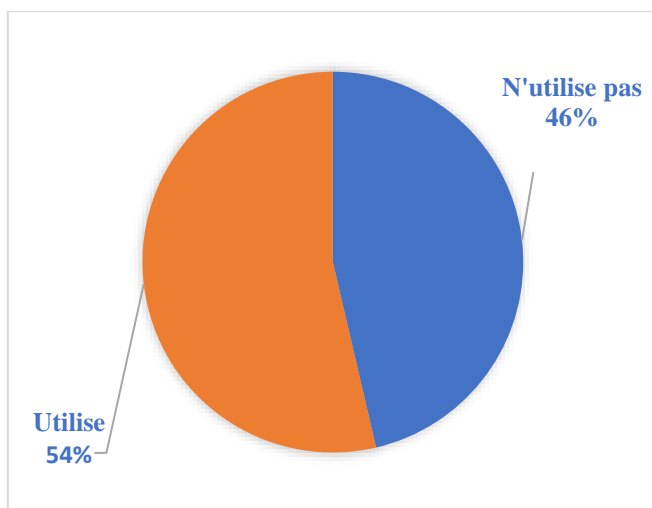
L'affluence aux journées de redevabilité montre que, lorsque des espaces de dialogue sont créés et bien communiqués, les populations et les OSC engagent activement. Cependant, malgré leur importance pour la transparence et le dialogue, ces journées sont rarement tenues régulièrement. Souvent prévues chaque année, elles restent ponctuelles, faute de ressources financières. Comme l'explique un acteur communal interrogé : « *Normalement, les journées de redevabilité doivent se tenir chaque année, mais beaucoup attendent deux ou trois ans pour en organiser une. Pour le faire, il faut un accompagnement. Dans beaucoup de communes, ce sont les partenaires techniques et financiers qui soutiennent l'organisation* » (S. A., membre de délégation spéciale de la commune de Tiéfora, entretien du 23 mai 2025). Leurs organisations dépendent largement du soutien des partenaires techniques et financiers.

2.3. Utilisation des réseaux sociaux numériques par les OSC comme mécanismes de participation informels

Outre les mécanismes formels encadrés par la loi, les OSC mobilisent divers moyens informels pour influencer la gouvernance locale, tels que le plaidoyer, la mobilisation citoyenne, la veille communautaire ou encore

le dialogue direct avec les autorités. Dans les communes de Sidéradougou et de Tiéfou, l'usage stratégique des réseaux sociaux apparaît comme un levier informel particulièrement actif. Ces plateformes, en dehors des cadres institutionnels, permettent aux OSC de sensibiliser, mobiliser et interpeller les décideurs locaux. Les données recueillies montrent que plus de la moitié des membres d'OSC utilisent régulièrement ces outils. Il devient alors pertinent de s'interroger sur les plateformes les plus utilisées et, surtout, sur les objectifs spécifiques de leur utilisation, afin de mieux comprendre leur rôle réel dans les dynamiques locales de participation citoyenne et d'influence sur l'action publique.

Figure 3 : taux d'utilisation des réseaux sociaux numériques chez les membres d'OSC interrogés



Source : nos données de terrain, 2025

Les données montrent que WhatsApp (29,4 %) et Facebook (24,2 %) sont les réseaux sociaux les plus utilisés par les membres des OSC. Mais à quelles fins précises ces réseaux sociaux numériques sont-ils utilisés par les membres des OSC ?

Tableau 7 : Types de réseaux numériques utilisés par les membres des OSC interrogés

Types de RSN	Effectifs	Pourcentages
Facebook	93	24,2%
WhatsApp	113	29,4%
Télégram	16	4,2%
Tik-Tok	58	15,1%
YouTube	18	4,7%
Instagram	9	2,3%

Source : nos données de terrain, 2025

L'analyse montre que les réseaux sociaux sont majoritairement utilisés par les membres des OSC pour s'informer et communiquer, avec plus de 60 % des répondants concernés. En complément, près de 40 % les utilisent pour partager des contenus ou se divertir.

Tableau 8 : types d'utilisation des réseaux sociaux numériques

Types d'utilisation des RSN	Effectifs	Pourcentages
S'informer/prendre des informations	106	27,6%
Passer des informations	70	18,2%
Communiquer avec des amis et parents	147	38,3%
Vendre des articles en ligne	5	1,3%
Se distraire	76	19,8%

Source : nos données de terrain, 2025

Les entretiens révèlent deux niveaux d'usage des réseaux sociaux par les OSC : interne et externe. En interne, ils servent principalement à diffuser rapidement des informations liées à la vie de l'organisation (réunions, activités, décisions). Comme l'explique un membre d'OSC : « *Quand on doit se réunir par exemple, le chargé à l'information ou le SG ne peut pas se promener*

de porte en porte pour informer les gens. Avec le téléphone, il suffit d'un coup et tout le monde est informé. On a même créé un groupe WhatsApp dans lequel on donne les informations. » (M. O., secrétaire général d'une OSC dans la commune de Tiéfora, entretien du 11 mai 2025). Ces outils facilitent la communication interne, malgré certaines limites techniques signalées par les usagers, notamment liées à la connectivité ou à l'accès aux smartphones « *souvent aussi, avec les problèmes de réseau et le manque de connexion, même quand tu envoies un vocal à quelqu'un, il faut encore appeler pour te rassurer que la personne ait vraiment reçu l'information* » (F. H., président d'une OSC à Sidéradougou, entretien du 22 mai 2025).

A l'externe, les réseaux sociaux sont perçus par les membres des OSC comme des outils essentiels d'accès à l'information, en particulier sur les questions sécuritaires dans un contexte instable. Ils permettent d'anticiper les risques, de suivre l'actualité locale et nationale, et de réagir rapidement. Elles offrent aussi un espace d'expression citoyenne, de suivi des dynamiques politiques et sociales, et de participation à la vie publique. Ainsi, elles jouent un rôle crucial dans l'engagement communautaire et la vigilance collective face aux enjeux du territoire.

Grâce à WhatsApp et Facebook, tu es à Tiéfora ici, mais tu sais ce qui se passe à Ouagadougou. Tu sais que tel ministre est allé là-bas ou que le président a dit ceci ou cela. Aussi, si quelque chose se passe chez toi et tu n'es pas d'accord avec les autorités, tu peux mettre ça sur les réseaux sociaux, soit pour que d'autres personnes te donnent des idées, soit pour faire peur à l'autorité et il va laisser tomber. Cela permet de donner son avis sans être face à la personne, et en ce moment, il n'y a pas de peur, puisqu'on ne sait même pas où tu te trouves. En tout cas, les réseaux sociaux ont facilité l'accès à l'information. » (F. H., président d'une OSC à Sidéradougou, entretien du 22 novembre 2024). Les réseaux sociaux servent donc à la fois de veille sécuritaire et d'outil d'expression citoyenne.

Bien qu'institutionnellement reconnues, l'influence réelle des OSC reste limitée par une faible structuration, un manque de ressources et une insuffisante coordination. Leur participation repose sur des mécanismes traditionnels, peu innovants et à faible impact stratégique. Toutefois, l'usage croissant des réseaux sociaux numériques marque une avancée, en ouvrant de nouveaux espaces d'expression et de mobilisation citoyenne. Si les OSC contribuent à la sensibilisation et à l'animation locale, leur capacité à peser sur les décisions publiques demeure

insuffisante. D'où la nécessité de renforcer leurs capacités internes et d'encourager des formes plus créatives et inclusives de participation.

3. Discussion

L'analyse des données recueillies souligne une réalité contrastée : loin d'être un processus linéaire, la participation citoyenne au sein de la gouvernance locale s'apparente à un champ de tensions permanentes. Si les discours institutionnels la présentent souvent comme un idéal de transparence et d'efficacité, la pratique révèle une interface complexe où se heurtent des blocages structurels persistants et une volonté croissante de réappropriation démocratique. Cette discussion s'articule autour de trois axes fondamentaux. Nous examinerons d'abord comment les dispositifs de participation, bien qu'ancrés dans le droit, oscillent entre leur fonction d'instrument de légitimation du pouvoir et leur potentiel de levier d'émancipation. Ce clivage fonctionnel interroge la sincérité des espaces de dialogue créés par les autorités locales. Ensuite, l'analyse des blocages structurels démontre que la participation est souvent empêchée par les structures mêmes qui prétendent l'organiser. Enfin, nous mettrons en lumière l'émergence de nouvelles formes d'engagement. Ces alternatives, souvent nées hors des cadres formels, dessinent les contours d'une gouvernance plus horizontale et ouvrent la voie à une redéfinition de la citoyenneté active.

3.1. Participation citoyenne et gouvernance locale : entre blocages structurels et alternatives émergentes

La participation citoyenne constitue un pilier fondamental de toute démocratie, en ce qu'elle permet l'implication active des citoyens dans les affaires publiques. Toutefois, en Afrique subsaharienne, cette participation reste souvent formelle, sans réel impact sur les processus décisionnels (Arnstein, 1969 ; Meister, 1969). Malgré les transitions démocratiques des années 1990, le fossé entre les principes institutionnels de la démocratie et leur mise en œuvre effective demeure profond. Cette situation s'explique par une désillusion croissante vis-à-vis du système politique, perçu comme corrompu, inefficace ou confisqué par des élites peu redevables. Médard (1991) évoque à ce sujet une « *façade démocratique* », tandis que Mbembe (2000) parle de fatigue démocratique, née de la distance entre les promesses électorales et la

réalité vécue. Ce désenchantement suscite un désengagement marqué par l'abstention électorale, la passivité, le repli vers des formes d'expression en dehors des institutions. Les élections, censées incarner la souveraineté populaire, deviennent souvent des rituels sans portée transformative (Banégas, 2006), reconduisant les rapports de domination plutôt que de garantir l'alternance. La personnalisation du pouvoir, les dérives autoritaires et les révisions constitutionnelles opportunistes renforcent cette défiance. Darbon (2010) parle d'une « *démocratie sans démocrates* », où les mécanismes représentatifs ne s'accompagnent pas d'une culture politique du dialogue et de la responsabilité.

À ces obstacles politiques s'ajoutent des facteurs structurels et socioculturels. Le manque d'éducation civique, en particulier en zones rurales, limite la capacité des citoyens à analyser leur environnement politique (Freire, 1974). Cet analphabétisme politique freine l'émergence d'une citoyenneté critique et active. Par ailleurs, la culture politique autoritaire, héritée des systèmes postcoloniaux et des chefferies traditionnelles, favorise une vision verticale du pouvoir, difficilement contestable. Dans ce contexte, le clientélisme apparaît comme un frein majeur à une participation libre. Chabal et Daloz (1999) montrent que la politique fonctionne souvent sur des logiques de réseaux personnels, d'allégeance et de favoritisme, où le vote devient un acte transactionnel. Olivier de Sardan (2004) parle de pratiques profondément enracinées dans les rouages de l'État, et qui mine la méritocratie et l'impartialité, y compris dans les services publics. La pauvreté et les inégalités socio-économiques participent également à cette marginalisation politique. Comme le rappelle Sen (1999), la pauvreté est une privation de liberté, y compris celle de participer pleinement à la vie publique. Pour beaucoup, l'engagement politique est perçu comme un luxe inaccessible, l'urgence étant d'abord la survie quotidienne (Diouf, 2001).

Cependant, ce désengagement institutionnel ne signifie pas une indifférence politique généralisée. Face à un espace démocratique fermé, les acteurs ont développé d'autres stratégies d'activisme civique (Chouala, 2021 et West African Democracy Solidarity Network, 2023). Il coexiste avec l'émergence de formes alternatives d'engagement, notamment chez les jeunes, plus éduquées, connectées et ouvertes aux dynamiques transnationales. Des mouvements comme *Y'en a Marre* au Sénégal ou *Le Balai Citoyen* au Burkina Faso en sont des exemples emblématiques. Portés par des artistes, des activistes et des intellectuels,

ils mobilisent la culture populaire, les réseaux sociaux et les actions de terrain pour exiger justice sociale, transparence et redevabilité (Branch et Mampilly, 2015). Face à ces constats, repenser la participation citoyenne en Afrique exige une approche multidimensionnelle. Il ne suffit pas d'organiser des élections régulières : il faut bâtir une démocratie vivante, ancrée dans les réalités sociales. L'éducation civique est un levier central de cette transformation. Inspirée des travaux de Freire (1974), elle doit viser à former des citoyens conscients, critiques et capables d'agir collectivement pour transformer leur société.

3.2. Participation citoyenne : entre instrument de pouvoir et levier d'émancipation

Dans nos sociétés actuelles, la participation citoyenne s'inscrit dans une tension permanente entre deux dynamiques opposées : d'un côté, son instrumentalisation par les élites politiques pour simuler une ouverture démocratique ; de l'autre, son potentiel transformatif fondé sur la mobilisation citoyenne, la critique sociale et la quête d'autonomisation. Cette dualité reflète une contradiction structurelle propre à de nombreux régimes postcoloniaux africains, où des mécanismes participatifs coexistent avec des pratiques autoritaires, des institutions fragiles et des logiques clientélistes. Comme l'a montré Ferguson (1994), la participation peut servir à dépolitiser les enjeux sociaux, en les enfermant dans des dispositifs techniques qui perpétuent en réalité les rapports de domination. De même, Arnstein (1969) et Meister (1969) ont mis en évidence les limites de la participation symbolique, qui donne l'illusion d'inclusion sans transfert réel de pouvoir. Cornwall (2008) parle à ce propos d'« *espaces invités* » : des cadres institutionnels de participation tels que les conseils locaux, les forums de concertation, les journées de redevabilité, créés et contrôlés par l'État, où les citoyens sont consultés sans véritable capacité d'influence. C'est dans ce sens que Fox (2015, 2020) parle de redevabilité tactique dans laquelle les outils de participation sont conçus par les décideurs. Dans ces contextes, la participation devient un outil de légitimation plutôt qu'un instrument de transformation sociale. Les décisions sont souvent prises en amont, les marges de manœuvre citoyennes sont réduites, et les cadres participatifs sont conçus pour satisfaire des exigences internationales plus que pour renforcer la démocratie locale.

À l'opposé de cette participation symbolique se trouve la participation citoyenne transformatrice qui suppose une conception plus exigeante de la citoyenneté, entendue comme un pouvoir d'agir collectif. Inspiré de Freire (1970), ce modèle repose sur un processus de conscientisation, où les citoyens développent une lecture critique de leur société et s'organisent pour revendiquer des droits. Sen (1999), souligne aussi l'importance de la liberté d'information et de la transparence institutionnelle, conditions essentielles pour un contrôle citoyen éclairé. Dans cette forme de participation, la redevabilité prend un sens stratégique, car la société civile a un réel pouvoir de sanction (Fox, 2015, 2020). Cependant, comme le note Bayart (1989), les sociétés civiles sont fragmentées, cooptées ou dépendantes de financements extérieurs, ce qui limite leur autonomie et leur capacité à constituer un véritable contre-pouvoir. Du fait de cette fragmentation et de cette dépendance, ces sociétés civiles négocient leur autorité au quotidien, souvent en dehors des textes officiels de la décentralisation (Bako-Arifari et Blundo, 2015 ; Lund, 2021). Ces sociétés civiles se trouvent dans une capture de participation parce qu'elles n'ont pas de mécanismes de contrôle stricts et la décentralisation profite localement aux plus puissants plutôt qu'à la population (Platteau, 2014 ; Mansuri et Rao, 2013). Il est donc important de favoriser leur enracinement local, leur indépendance organisationnelle et leur ancrage dans les luttes sociales concrètes.

Par ailleurs, les formes informelles et alternatives d'engagement prennent de plus en plus d'importance. Les mobilisations citoyennes menées par des jeunes, des artistes ou des collectifs illustrent une volonté de réappropriation de l'espace public et de redéfinition de la participation. À travers les réseaux sociaux et les actions collectives, ces mouvements proposent une participation plus horizontale, inclusive et enracinée dans les réalités sociales. Branch et Mampilly (2015) les considèrent comme de véritables « *laboratoires de démocratie* », capables d'inventer de nouvelles pratiques d'engagement citoyen. Toutefois, pour que ces initiatives aient un impact structurel, plusieurs conditions doivent être réunies : un cadre institutionnel réellement ouvert, garantissant la liberté d'expression, l'accès à l'information et une participation effective aux décisions ; une volonté politique authentique d'accepter la critique, de créer des espaces de négociation sincères et d'intégrer les demandes citoyennes dans la gouvernance. Faute de quoi, la participation reste un outil de communication politique, sans effets réels sur les rapports de pouvoir.

En définitive, l'avenir de la participation citoyenne dans les collectivités territoriales au Burkina dépend de la capacité à sortir de l'ambivalence actuelle, où elle est à la fois promue et neutralisée. Il s'agit de repenser la démocratie non comme un simple processus électoral, mais comme un projet collectif fondé sur la co-construction des décisions, la redevabilité des gouvernants et l'autonomisation des citoyens. Cela implique une considération de la participation non plus comme un instrument au service du pouvoir, mais comme un levier de transformation sociale.

3.3. Vers une citoyenneté alternative : l'émergence de nouvelles formes d'engagement

Dans plusieurs communes, les modes traditionnels de participation politique comme le vote, l'adhésion partisane ou la consultation publique sont souvent perçus comme inefficaces, verrouillés ou discrédités. En réaction, de nouvelles formes d'engagement citoyen émergent, portées principalement par une jeunesse en quête de changement, ainsi que par des acteurs issus de la société civile, du monde associatif et culturel. Ces initiatives, qui se déploient hors des cadres institutionnels classiques, marquent une rupture avec la démocratie représentative jugée distante, corrompue ou peu à l'écoute des préoccupations populaires. Comme l'explique Honwana (2012), ces jeunes, souvent exclus de l'économie formelle et peu représentés politiquement, inventent des formes hybrides et créatives d'engagement, mêlant l'expression artistique, la mobilisation numérique, les actions communautaires et les protestations dans l'espace public.

Selon Branch et Mampilly (2015), ces initiatives s'appuient sur des outils contemporains tels que les réseaux sociaux, le rap engagé, les médias alternatifs pour diffuser leurs messages et mobiliser largement, en rupture avec les discours politiques traditionnels. C'est dans ce sens que Frère (2017) souligne la capacité de ces mouvements à conjuguer revendication sociale et mobilisation symbolique, en s'appuyant sur les codes culturels locaux pour porter des messages politiques puissants. Cette dynamique traduit un rapport renouvelé au politique, plus horizontal, participatif et ancré dans les réalités sociales. Même si ces mouvements ne constituent pas une alternative institutionnelle structurée, ils participent à l'élargissement du champ politique. Ils incarnent ce que Chouli (2015) appelle une « *démocratie par le bas* » : un processus de transformation démocratique porté par des citoyens, notamment des jeunes qui, au lieu

de contourner les institutions, les interrogent et exigent leur refondation. Dans cette perspective, les réseaux sociaux, les espaces artistiques et communautaires deviennent des espaces politiques à part entière, où s'expriment des exigences de justice sociale, de redevabilité et de participation réelle. Ces mouvements, souvent informels et fluides, s'attaquent aux logiques de centralisation, de clientélisme et de confiscation du pouvoir, tout en valorisant l'écoute, l'action collective et l'intérêt général.

Enfin, la force de ces engagements réside dans leur capacité à politiser la vie quotidienne, à faire émerger une citoyenneté critique et active, et à redéfinir les rapports entre gouvernés et gouvernants. Ils ne cherchent pas nécessairement à remplacer les institutions, mais à les réformer de l'extérieur, en imposant de nouveaux référentiels de légitimité fondés sur la proximité, la transparence et l'implication directe des citoyens.

Conclusion

La participation des Organisations de la Société Civile (OSC) au développement local dans les communes de Sidéradougou et de Tiéfoua est marquée par un contraste majeur entre une formalisation institutionnelle réelle et une influence politique effective encore très faible. Bien que bénéficiant d'une reconnaissance institutionnelle formelle justifiée par la détention de statuts et récépissés valides, les OSC présentent une structuration organisationnelle fragile marquée par une insuffisance de planification financière stratégique, un manque de ressources humaines et matérielles. Ces insuffisances organisationnelles et opérationnelles limitent leur efficacité et leur capacité d'influence sur les décisions locales. Concernant leur participation au processus de prise de décisions, les mécanismes utilisés par les OSC demeurent peu transformateurs des dynamiques de gouvernance. Bien que les mécanismes officiels existent (sessions de conseil municipal, journées de redevabilité), leur utilisation reste inégale. Plus de la moitié des membres d'OSC ne participent jamais aux sessions municipales, principalement à cause d'un déficit d'information et d'une inefficacité des canaux de communication entre la mairie et les acteurs civils. Face à la rigidité ou à l'inefficacité des cadres formels, on observe le développement de mécanismes informels, notamment l'utilisation des réseaux sociaux, qui offrent de nouvelles opportunités de mobilisation citoyenne plus

directes. Bien que ces mécanismes informels restent encore marginaux, ils offrent un potentiel important pour renforcer l'impact des OSC sur les politiques publiques locales. Cette recherche aboutit à la conclusion que pour influencer réellement la gouvernance locale, les OSC doivent dépasser leur simple existence administrative pour renforcer leurs capacités techniques et explorer des formes de participation plus créatives et inclusives, adaptées aux réalités rurales actuelles.

Références bibliographiques

ARNSTEIN Sherry-Ruth, 1969, « A Ladder of citizen participation », in *Journal of American institute of Planners*, volume 35, n°4, pp 216-224.

BAKO-ARIFARI Nassirou et BLUNDO Giorgio, 2015. *L'État face à la corruption : Une ethnographie de la bureaucratie au Bénin et au Niger*. Paris : Karthala, 376 p.

BANÉGAS Richard, 2006. *La démocratie à pas de caméléon : transitions et imaginaires politiques au Bénin*, Paris : Karthala, 494 p.

BAYART Jean-François, 1989. *La politique du ventre : État, pouvoir et groupes sociaux en Afrique*, Paris : Fayard, 440 p.

BRANCH Adam, et MAMPILLY Zachariah, 2015. *Africa Uprising: Popular Protest and Political Change*, London: Zed Books, 264 p.

CHABAL Patrick, et DALOZ Jean-Pascal, 1999. *Africa Works: Disorder as Political Instrument*, London: James Currey, 170 p.

CHOUALA Yves Alexandre, 2021. *Les mutations de l'espace public en Afrique : Entre délibération citoyenne et régression autoritaire*. Paris : L'Harmattan, 318 p.

CHOULI Leyla, 2015. *Révoltes et utopies : engagement et mobilisation dans les mouvements sociaux au Maghreb et en Afrique subsaharienne*, Paris : Éditions du Croquant, 257 p.

CORNWALL Andrea, 2008, “Unpacking “Participation”: models, meanings and practices”, in *Community Development Journal*, volume 43, n°3, pp 269–283.

DARBON Dominique, 2010, « Une démocratie sans démocrates ? Retour sur les trajectoires africaines », in *Revue internationale de politique comparée*, volume 17, n°1, pp. 89-104.

DIOUF Mamadou, 2001. *Histoire du Sénégal : Le modèle islamo-wolof et ses périphéries*, Paris : Maisonneuve et Larose, 252 p.

- FERGUSON James**, 1994. *The Anti-Politics Machine: "Development," Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, University of Minnesota Press, 320 p.
- FOX A. Jonathan**, 2015, « Social Accountability: What Does the Evidence Really Say? », in *World Development*, vol. 72, pp. 346-361.
- FOX A. Jonathan**, 2020. *The Uncertain Relationship between Transparency and Accountability*. Washington, D.C. : American University, Accountability Research Center, 62 p.
- FREIRE Paulo**, 1974. *Pédagogie des opprimés Suivi de Conscientisation et révolution*, Paris : Maspero, 205 p.
- FRÈRE Marie-Soleil**, 2017. *Médias, mobilisation et protestation : les mouvements citoyens en Afrique francophone*, Paris : Karthala, 544 p.
- FRIEDLI Richard**, 2006, « Introduction », in WITTMANN Frank et MBONYINSHUTI Pierre, (2006), *L'Afrique dans la Globalisation économique*, pp 7-8.
- HAHONOU Eric-Komi**, 2002, « La chefferie coutumière face au projet de décentralisation dans une localité de l'Ouest nigérien », in *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 23-24 | 2002, mis en ligne le 15 décembre 2006, consulté le 07 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/apad/141> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.141>.
- HONWANA Alcinda**, 2012. *The Time of Youth: Work, Social Change, and Politics in Africa*. Sterling, VA : Kumarian Press, 222 p.
- LOADA Augustin**, 1999, « Réflexions sur la société civile en Afrique : le Burkina de l'après-Zongo », in *Politique africaine*, volume 4, n°76, pp 136-151.
- MANSURI Ghazala et RAO Vijayendra**, 2013. *Localizing Development: Does Participation Work?*, Washington: DC: World Bank, 342 p.
- MBEMBE Achille**, 2000. *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris : Karthala, 340 p.
- MÉDARD Jean-François**, 1991, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », in *Politique africaine*, n°43, pp. 23-35.
- MEISTER Albert**, 1969. *Participation, animation et développement à partir d'une étude rurale en Argentine*, Paris, Anthropos : (Coll. Sociologie et Tiers monde), 383 p.
- NDIAYE Saliou**, 2013, « L'instabilité institutionnelle en Afrique de l'Ouest. Quel rôle pour la société civile dans la stabilisation

institutionnelle ? », in *La société civile face au défi de l'instabilité politique en Afrique de l'Ouest*, Edition Gorée Institute, pp 77-107.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2004, « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone : Un diagnostic empirique, une perspective historique », in *Politique africaine*, n° 96, pp 139-162.

PLATTEAU Jean-Philippe, 2014. *Culture, Institutions, and Development: New Insights into an Old Debate*. Londres/New York: Routledge, 288 p.

SEN Amartya, 1999, *Development as Freedom*, Oxford: Oxford University Press, 366 p.

West African Democracy Solidarity Network (WADEMOS), 2023, *The Role of Civil Society in Defending Democracy in the Sahel: Challenges and Opportunities in Transition Periods*. Accra: WADEMOS Regional Secretariat, 45 p.